



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par la World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/1.



Déclaration*

1. L'élimination de la pauvreté se fait à niveau individuel, en éduquant les personnes et en investissant dans les personnes, et en permettant à leur créativité et à leurs capacités naturelles de se développer et de s'épanouir. Elle exige que des communautés entières travaillent ensemble pour le bien commun. Elle nécessite aussi des familles solides qui prennent au sérieux leurs responsabilités de s'occuper de leurs membres et de bâtir la solidarité entre les générations. À un autre niveau, il incombe à l'État de veiller à la bonne gouvernance, d'entraver la corruption et de faire en sorte que les êtres humains aient les moyens de s'extraire de la pauvreté et de s'épanouir conformément à leur dignité propre.

2. La World Youth Alliance, coalition mondiale de jeunes qui vise à promouvoir la dignité de la personne dans les politiques et la culture, se réjouit de l'occasion qui lui est donnée d'étudier le thème prioritaire que s'est fixé cette année la Commission du développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté. En préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, la déclaration de la World Youth Alliance est centrée sur le rôle important joué par la famille pour aider à éliminer la pauvreté chez les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La famille

3. La Déclaration universelle des droits de l'homme dit que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société. Depuis son adoption, la communauté des Nations Unies s'interroge sur la signification et les implications de cette reconnaissance. Qu'entend-on par élément fondamental? Doit-on lui donner appui et protection au niveau politique ou au niveau communautaire? Il faut répondre à ces questions pour comprendre comment l'appui aux familles aide à éliminer la pauvreté.

4. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société car c'est en son sein que les enfants apprennent en tout premier lieu ce que c'est que d'être aimé et reconnu inconditionnellement. Cela ne veut pas dire que les enfants y soient toujours aimés inconditionnellement, mais nous reconnaissons là le but et la fonction de la famille. La famille est « naturelle » car elle vient avant l'État et n'est pas créée par lui. Le but de l'État est de reconnaître que les familles sont les cellules fondamentales qui favorisent la fonction et le développement sociaux. La famille est donc à la fois antérieure et nécessaire au développement de sociétés libres, saines et florissantes. Vu son importance pour le fonctionnement social ainsi que pour la prise en charge et le bien-être des enfants, des personnes âgées et des plus vulnérables, la famille doit être appuyée aux niveaux politique et culturel.

Jeunesse

5. Le lancement de l'Année internationale de la jeunesse, le 12 août 2010, a marqué le début d'une année entière d'activités visant à encourager la participation des jeunes et le dialogue et la compréhension mutuelle. Cette année, les jeunes se rassembleront et s'engageront à dialoguer sur les questions qui les touchent.

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

6. La famille est de première importance pour les jeunes, car elle influe sur toutes les questions qui touchent actuellement la jeunesse, y compris le chômage et les effets du changement climatique. L'encouragement et l'amour qu'un jeune reçoit dans sa vie familiale ont une influence directe sur sa réussite scolaire et ont donc un effet sur ses chances de trouver du travail. Il est donc essentiel d'appuyer les familles pour reconnaître et promouvoir les droits des jeunes, surtout en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté.

Personnes handicapées

7. Il est important de promouvoir l'égalité jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les personnes handicapées, ce qui, entre autres choses, montre notre respect de la diversité de la condition humaine. Les personnes handicapées sont des modèles de dépassement de soi et de développement personnel. Leur contribution unique à la société nous encourage à nous acquitter de la responsabilité que nous avons de les aider et de les protéger.

8. Il y a environ 650 millions de personnes handicapées dans le monde et 80 % d'entre elles vivent dans des pays en développement, beaucoup dans la pauvreté. L'isolement des personnes handicapées est causé par la stigmatisation, la discrimination, les mythes, les idées fausses et l'ignorance dont elles font l'objet. Ces problèmes vont dans les deux sens : le handicap augmente le risque de pauvreté et la pauvreté augmente le risque de handicap. Les pauvres ont plus de risques de subir un handicap du fait des conditions dans lesquelles ils vivent. Le handicap peut aggraver la pauvreté en limitant les possibilités de la personne touchée et en l'exposant à la discrimination. Trop souvent, les pouvoirs publics et les communautés ne fournissent pas les services d'éducation et de soins spéciaux dont les personnes handicapées ont besoin, ce qui crée des cycles de pauvreté pendant des générations.

9. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, on se débarrasse de certaines personnes sur la seule base de leur handicap; les technologies de diagnostic génétique et de dépistage prénatal sont souvent utilisées pour déceler les handicaps avant la naissance. On ne fait ainsi aucun cas de la dignité intrinsèque de la personne humaine, ce qui est une violation évidente des droits de l'homme. Les États Membres développés comme en développement devraient adopter des mesures pour éviter ces violations, qui encouragent la pauvreté et le sous-développement.

10. Il est urgent de combler le fossé entre les politiques et la pratique en intégrant la perspective des personnes handicapées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs sont interdépendants et toucher à l'un influe sur les autres. Le rôle des États, de la société civile et du secteur privé dans la prise en compte du handicap doit donc être défini, mais pas sans définir d'abord le rôle de la famille. La famille est le premier endroit où les personnes handicapées peuvent recevoir des soins et apprendre à en donner. C'est dans cette institution que les membres les plus faibles et les plus vulnérables de notre société sont défendus et protégés.

Personnes âgées

11. On entend par personnes âgées celles qui ont 60 à 65 ans et plus, *grosso modo* l'âge de la retraite dans la plupart des pays développés, bien que cette définition

change d'un pays à l'autre et évolue avec le temps. Au cours des dernières décennies, les questions relatives au vieillissement de la population sont montées au premier rang de l'agenda du développement. On constate que récemment, un nombre croissant de personnes vivent jusqu'à un âge avancé.

12. La légalisation de l'euthanasie a découlé du débat sur les questions relatives au vieillissement de la population. Dans le cadre du principe « mourir avec dignité », les personnes qui souffrent de douleur chronique physique et mentale bénéficient dans certains pays du suicide assisté. Il est reconnu que dans divers cas, il y a eu suicide assisté pour des personnes qui semblaient lucides¹. Néanmoins, le respect et la prise en charge des personnes âgées, qui sont l'une des quelques constantes de la culture de l'humanité tout entière, reflètent l'existence d'une interaction fondamentale entre des impulsions d'autopréservation et de préservation de la société qui a assuré la survie et le progrès de l'espèce humaine. Le suicide assisté mènera, avec le temps, à un affaiblissement de la volonté politique d'assurer des soins palliatifs en en faisant fléchir la demande. Pousser les malades en phase terminale à mettre fin à leur propre vie quand ils croient qu'ils sont devenus un fardeau viole la dignité humaine.

13. Ce n'est que par la solidarité que l'humanité peut se charger d'une population vieillissante. Comme la famille est l'école de la solidarité, il faut permettre à la famille dans son ensemble, et notamment à ses membres de sexe masculin, d'assurer et de se partager la charge des soins à fournir. Les personnes âgées ont pour rôle d'éduquer les jeunes générations et de leur transmettre des valeurs, rôle qui a assuré la survie et le progrès de l'homme et a donné naissance à une culture dans laquelle la solidarité entre les générations favorise le bien commun, surtout la conscience des responsabilités envers les générations futures.

14. Dans le monde entier, la responsabilité globale de la famille de dispenser des soins et de répondre aux besoins des personnes âgées est en perte de vitesse. Il y a donc un besoin évident d'éduquer le public, et en particulier les familles, au processus de vieillissement. Il est important que les personnes qui vieillissent aient eu accès dès un jeune âge à une alphabétisation de base et à une éducation d'autosuffisance, ainsi qu'à une éducation de solidarité, pour que le vieillissement soit compris comme un processus naturel.

Conclusion

15. Pour éliminer la pauvreté, il faut reconnaître le rôle que les familles jouent dans la vie de toutes les personnes, y compris des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées. Faute de reconnaissance de ce rôle par l'État et la société, et faute d'une structure d'appui à la famille, il ne peut y avoir de développement social, et donc de développement économique.

¹ Dans son témoignage devant le Congrès des États-Unis en 1996, le docteur Herbert Hendin a déclaré que beaucoup de gens aux Pays-Bas considéraient que les médecins avaient mis fin à la vie de leurs patients sans consulter ces derniers.